FORMATION AU METIER DE CONCHYLICULTEUR

FORMATION A LA NAVIGATION

"Formation initiale"

CAP Maritime de Conchyliculture

BAC PRO Cultures Marines
Formation des **cultures en eau de mer.**

BAC PRO Aquacole
Formation généraliste des productions dans l'eau **(eau douce et eau de mer)**

Condition d'entrée : Avoir accompli la scolarité complète d'une classe de 3ème

Durée de la formation : 2 ans

Durée de la formation : 3 ans

Particularité : au bout de 2 ans, passage de l'examen du BEP

BEP OK

Passage en 3ème année de BAC PRO **avec certificat de navigation.**
Le titulaire peut naviguer seul, (équivalent du certificat patron niveau 1 en formation continue).

Pas de BEP

Passage en 3ème année de BAC PRO **sans certificat de navigation.**
Au cours de la 3ème année, le candidat est amené à repasser le BEP pour obtenir le certificat de navigation.

CAP OK

BEP et BAC PRO Cultures marines OK
(**inclus le CFBS**, Certificat de Formation de Base à la Sécurité en mer et le Certificat de navigation)

BAC PRO Aquacole OK
Pas de CFBS ni de certificat de navigation

Permet d'être salarié d'une entreprise conchylicole

"Education récurrente"

Pour les personnes qui sont en reconversion professionnelle Vous reprenez en formation initiale

"Formation continue"

Né avant le 01.01.1990

Sans BAC

BPREAM (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole et Maritime)
Durée de la formation : ≈ 1200 h
Certificat de navigation inclus
Diplôme de niveau IV, équivalent au BAC)

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau BAC

Si vous avez un CAP Maritime de Conchyliculture et 3 ans d'expérience en culture marine

Si vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en culture marine, navigation à la pêche ou agriculture

Si vous êtes titulaires d'un BEP Maritime, d'un BPAM ou d'un BEPA

Si vous avez déjà de l'expérience en cultures marines

Stage de formation agréé Cultures Marines
Durée de la formation : 280 h
Pas de certificat de navigation dispensé pendant le stage 280 h

CQP
2 voies d'accès : Parcours de formation individualisé ou VAE (validation des acquis d'expérience)

Responsable d'exploitation

Chef d'équipe

Permet d'être salarié qualifié

Permet l'installation en tant que gérant d'entreprise
Permet d'être concessionnaire

4 certificats de navigation sont proposés.
ATTENTION : Les certificats se cumulent. Pour avoir un certificat de niveau supérieur, il faut déjà obtenir les certificats de niveaux inférieurs.

Certificat de navigation « Ouvrier niveau 1 »
Formation de 23 h. Obligatoire pour toute personne embarquée sur le navire. **Inclus formation à la sécurité des navires de pêche inférieurs à 12 m**

Certificat de navigation « Ouvrier niveau 2»
Formation de 28h (39 h avec EM1). Un salarié peut piloter seul un navire (-24m et –250kW) de jour en zone abritée sous la responsabilité de l' employeur.

Certificat de navigation « Patron niveau 1»
Formation de 107,5 h. Pour patronner les navires armés aux cultures marines (-24 m pour navires de charge et- 12m pour drague)

Certificat de navigation « Patron niveau 2»
Formation de 120 h.
Un module sur l'utilisation du radar et sur la radiocommunication s'ajoute à la formation du certificat Patron niveau 1.

comité régional de la CONCHYLICULTURE des Pays de la Loire

Date de mise à jour : Août 2018
Prise en compte de l'article R923-15 du code rural et de l'arrêté du 15.11.18 relatif à la liste de formation

Il existe des formations de niveau supérieur pour parfaire ses connaissances dans le domaine de la direction, de la gestion et de l'exploitation d'entreprise (comptabilité, analyse économiques, etc.)
BTS : Condition d'entrée, avoir un niveau BAC (BAC PRO, BAC S, BAC technologique). Durée de la formation : 2 ans. Différents BTS sont proposés, BTS Agricole ACSE, BTSA de production aquacole…
Licences professionnelles : Condition d'entrée, être titulaire d'un BAC+2 (BTS, IUT, L2…). Durée de la formation : 1 an. Ex: Licence pro « Production animale » spécialité aquaculture et gestion durable de son environnement